

Perpignan le 25 juin 2020

Communiqué de presse

A l'attention de la rédaction

**PHÉNOMÈNE DU PROTOXYDE D'AZOTE :
LA VILLE DE PERPIGNAN PREND DES MESURES**

Face au nouveau phénomène qui touche la jeunesse concernant le protoxyde d'azote, la Ville de Perpignan a pris des mesures.

Le protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant, est un gaz d'usage courant, stocké dans les cartouches pour siphon à chantilly, des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisés en médecine et dans l'industrie.

Depuis plusieurs semaines en France, il est détourné de son usage initial pour ses propriétés euphorisantes.

Devant les proportions et les conséquences inquiétantes sur la santé que peut engendrer l'inhalation de ce gaz, la Ville de Perpignan a pris deux arrêtés municipaux, un premier en date du 14 février 2020, portant sur l'interdiction de l'utilisation et de l'abandon de cartouches de gaz protoxyde d'azote sur le domaine public, un second le 19 juin dernier, portant sur les interdictions liées au protoxyde d'azote, dont les dispositions sont les suivantes :

- Il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement dans l'espace public de l'ensemble du territoire de la commune à des mineurs de moins de 18 ans, du gaz protoxyde d'azote, quel qu'en soit le conditionnement.
- Il est interdit aux mineurs de moins de 18 ans, de posséder sur eux dans l'espace public du territoire de la commune des cartouches ou autres récipients sous pression contenant du gaz protoxyde d'azote.
- Il est interdit aux mineurs de moins de 18 ans d'utiliser de manière détournée du protoxyde d'azote, à des fins récréatives sur l'espace public.
- Il est interdit de jeter ou abandonner sur la voie des cartouches ou autres récipients sous pression ayant contenu du gaz protoxyde d'azote.
- Toute infraction sera réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Par ailleurs, la Ville de Perpignan a saisi les Ministères de la Santé, de l'Education et de l'Intérieur. Un courrier a été adressé en suivant aux distributeurs du protoxyde d'azote, afin de les encourager à redoubler de vigilance quant aux acheteurs de ce produits afin d'endiguer ce phénomène.

Contact presse :

Sandra COGNET, directrice de la Communication : 04 68 66 34 29

Samantha ARTERO, chargée de Communication : 04 68 66 33 30